

*Direction générale de la mer
et des transports*

Délégation de pouvoirs n° 2006-5075 du 16 mai 2006

NOR : *EQUT0611253X*

Je soussignée, Idrac (Anne-Marie), présidente-directrice générale de la régie autonome des transports parisiens (RATP), nommée par décret du 26 juillet 2004,

Agissant au nom de ladite RATP, dont le siège est à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée,

Après avoir rappelé que la RATP est propriétaire à Thiais (Val-de-Marne), 12, rue du Bas-Marin, d'un terrain d'un peu plus de 4,3 ha sur lequel est implanté un centre-bus,

La RATP projette de détacher de ce tènement deux parcelles d'une superficie globale de 1 506 m² pour les céder afin de permettre la construction d'un équipement destiné à l'accueil de la petite enfance,

Usant des pouvoirs que le conseil d'administration a délégués au PDG en matière domaniale et contentieuse aux termes d'une délibération en date du 27 octobre 1989,

Donne son accord pour la cession par la RATP des parcelles G n° 213 et H n° 244 d'une superficie globale de 1 506 m², sises rue du Bas-Marin à Thiais (Val-de-Marne), à la société Inov'enfance immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 488 955 758, dont le siège est situé Tour Aréva, 1, place de la Coupole, 92084 Paris La Défense Cedex, ou toute structure qu'elle se substituerait,

Précise que cette mutation s'effectuera moyennant le prix de 150 600 Euro (HT),

Usant de la faculté que me confère la délibération du 27 octobre susvisée,

Substitue en mes lieu et place, M. Feredj (Rémi), directeur du département du patrimoine, ou M. David (Philippe), chargé d'affaires au même département, aux fins de signer tous actes et documents à intervenir dans le cadre de la cession envisagée,

Voulant qu'au moyen des présentes, M. Feredj ou M. David puisse user de tous les pouvoirs qui m'ont été conférés.